

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **13 avril 2023**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **16**
de votants : **20**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie,

Mrs BASTIEN Alain, DIM Lucien, ERBOSTOSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

Madame BADIE Nataly a donné procuration à Madame Anne Marie MARX
Madame SIMONIN Valérie a donné procuration à Monsieur LEVE Damien
Monsieur DIETRICH François a donné procuration à Madame Andrée FRANCOIS
Monsieur LACOGNATA Alain a donné procuration à Monsieur Sébastien MANGIN

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/04/2023.

N° 18/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE OMF

(Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 29/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022 ;
- VU les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives budgétaires relatives à l'exercice 2022.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **18 VOIX POUR, 2 CONTRE**

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

<u>DÉPENSES</u>	298 867,43 €	1 405 766,89 €
<u>RECETTES</u>	687 267,55 €	1 795 865,45 €
<u>RÉSULTAT</u>	388 400,12 €	390 098,56 €



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 13 avril 2023

Le Maire,
Eric GULINO